## Décision n° 2025-1796 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 4 septembre 2025 renouvelant l'attribution de ressources en numérotation à la société Infinivox

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Infinivox reçu le 2 septembre 2025, sollicitant le renouvellement de l'attribution de ressources en numérotation ;

## Décide :

Article 1. À compter du 4 septembre 2025, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 4 septembre 2045, à la société Infinivox (Siren : 848 786 869) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros polyvalents	01 89 37 5	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents	02 21 82 9	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents	03 53 65 8	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents	04 12 13 9	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents	05 25 34 7	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents	09 74 07 9	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	01 62 52 9	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	02 70 45 4	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	03 77 44 5	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	04 24 45 5	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	05 68 46 4	2023-2509	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	09 48 45 9	2023-2509	Métropole
Préfixe RIO des numéros géographiques,	кс	2023-2637	National
polyvalents et spéciaux			
Préfixes de routage des numéros	01 09 70	2023-2637	Métropole
géographiques et polyvalents			

- **Article 2.** La société Infinivox acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.
- Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.
- Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Infinivox et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 4 septembre 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales